



## CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 26 juin 2012

En application des dispositions légales, la Municipalité porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises par le Conseil communal dans sa séance du 26 juin 2012.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux pouvant faire l'objet d'une requête à la Cour constitutionnelle du canton de Vaud

**Aucun.**

b) Décisions susceptibles de référendum

- **Adopté la modification du PQ « Les Bosquets du Giziaux », tel que soumis à l'enquête publique ;**
- **Adopté le règlement relatif à la contribution aux équipements communautaires liés au PQ « Les Bosquets du Giziaux ».**

c) Autres décisions

- **Approuvé les comptes communaux de l'exercice 2011 (arrêtés au 31 décembre 2011) ainsi que le rapport de la Municipalité sur sa gestion ;**
- **Elu son Président pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 ;**
- **Elu ses deux Vice-Présidents ;**
- **Elu ses deux scrutateurs ainsi que ses deux scrutateurs suppléants pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 ;**
- **Elu la Commission de gestion 2012.**

Le Conseil communal a en outre décidé de transmettre à la Municipalité :

- **aucune**

\* \* \* \*

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au greffe municipal.

Pour les objets soumis à l'approbation cantonale (susceptibles de recours auprès de la Cour constitutionnelle), le délai référendaire est de vingt jours dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.

Pour les objets susceptibles de référendum en matière communale, le délai référendaire est de vingt jours à partir de l'affichage de la décision au pilier public.

Epalinges, le 28 juin 2012

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Maurice Mischler



Le Secrétaire :

Alexandre Good